

REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAÔNE  
67 rue François Mitterrand  
70170 PORT SUR SAÔNE

**SÉANCE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2017**

Nombre de membres : afférents au Bureau 15  
en exercice 15  
qui ont délibéré 12

Date de la convocation : 15/11/2017  
Date d'affichage : 22/11/2017

L'an deux mil dix-sept, le 21 novembre, à 18 h 30, les membres composant le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Terres de Saône se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes à Port-sur-Saône, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARIOT.

**Étaient présents, M. Mmes les membres du Bureau de la Communauté de Communes de Terres de Saône :**  
MARIOT Jean-Paul, CORNUEZ Michel, GEORGES Daniel, MADIOT Éric, SIMONEL Luc, JACHEZ Roland, LALLEMAND Jacques, CUNY Charles, HUGEDET Didier, SIBILLE Jean-Marie, BERTIN Jean-Marie, FRANCK-GRANDIDIER Isabelle.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TISSERAND Franck, LÉBOUBE Gérard, GARRET Yves.

BERTIN Jean-Marie a été désigné comme secrétaire de séance.

**1-RESTRUCTURATIONS DES LOCAUX SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES A POLAINCOURT ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION.**

*Vu l'article L 2334-3 du CGCT,*

*Vu les délibérations communautaires du 12/12/16 et du 20/02/17 portant sur la restructuration des locaux scolaires et périscolaires à Polaincourt,*

Le Président rappelle à l'Assemblée que, lors du Conseil communautaire du 12 décembre 2016 les élus communautaires ont décidé d'entreprendre les travaux de restructuration des locaux scolaires et périscolaires à Polaincourt.

Les Vice-Présidents ont voté un plan de financement et autorisé le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des différents financeurs lors de la réunion du Bureau du 20 février 2017, et ce sur la base de l'avant-projet sommaire.

Depuis, l'architecte en charge du projet a produit un avant-projet définitif intégrant l'ensemble des réflexions du groupe de travail et des besoins afin d'assurer au mieux l'accueil des enfants sur le temps scolaire comme sur le temps périscolaire.

Les estimations financières, avant consultation des entreprises, ont donc évolué, et il convient de valider ce nouveau plan de financement. Le montant des subventions sollicitées, et nécessaires à la bonne réalisation de ce projet, a de ce fait également fait l'objet de modifications, comme l'indique le plan de financement réactualisé ci-dessous :

## PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF

### Restructuration de l'établissement scolaire et des locaux périscolaires à POLAINCOURT et CLAIREFONTAINE

#### COÛTS

	PERISCOLAIRE	SCOLAIRE	TOTAL
	30%	70%	
- Maitrise d'Œuvre - Architecte	9 886 €	23 067 €	<b>32 953 €</b>
- Diagnostics techniques	654 €	1 525 €	<b>2 179 €</b>
- Bureau de Contrôle	3 050 €	7 118 €	<b>10 168 €</b>
- Coordination SPS	606 €	1 414 €	<b>2 020 €</b>
- Somme à valoir pour imprévus (5%)	4 358 €	10 168 €	<b>14 526 €</b>
- Travaux	87 155 €	203 361 €	<b>290 515 €</b>
<b>Montants HT estimés</b>	<b>105 708 €</b>	<b>246 653 €</b>	
<b>Montant total HT estimé de l'opération</b>			<b>352 361 €</b>

#### SUBVENTIONS

	PERISCOLAIRE	SCOLAIRE	TOTAL
- montant subventionnable	105 708 €	246 653 €	<b>352 361 €</b>
- subvention DETR sollicitée	25 850 €	60 316 €	<b>86 166 €</b>
- autres subventions sollicitées ( <i>nature et montant</i> )			
- auprès de l'Etat (FSIL)	3 176 €	7 410 €	<b>10 586 €</b>
- auprès du Conseil régional (Effilogis)	15 000 €	35 000 €	<b>50 000 €</b>
- auprès du Conseil général			
sectoriel : restructuration bâtiments scolaires (E1)	- €	46 655 €	<b>46 655 €</b>
PACT : équipements périscolaires existants	22 100 €	- €	<b>22 100 €</b>
<b>Montant total des subventions sollicitées</b>	<b>66 126 €</b>	<b>149 381 €</b>	<b>215 507 €</b>
<b>TTS</b>	<b>62,55%</b>	<b>60,56%</b>	<b>61,16%</b>
<b>Reste à financer par la collectivité</b>	<b>39 583 €</b>	<b>97 271 €</b>	<b>136 854 €</b>
	37,45%	39,44%	<b>38,84%</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire décident à l'unanimité de valider le plan de financement présenté, et d'autoriser le Président à :

- Déposer une demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR et du FSIL pour la restructuration des locaux scolaires et périscolaires ;
- Demander une subvention au Conseil départemental de la Haute-Saône au titre de la restructuration de bâtiments scolaires ;
- Inscrire la restructuration des locaux périscolaires à Polaincourt dans l'avenant au contrat PACT 2014-2019 ;
- Demander une subvention au Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté au titre du programmes Effilogis.

Le Président précise que la Communauté de communes Terres de Saône s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.